

Séance du 01.02.2005.

Présents: M.M. Rongvaux, Bourgmestre;  
Schumacker, Lempereur, Mme Daeleman, Echevins;  
Contant, Simon, M<sup>me</sup> Turbang, Mme Gigi, Remience, Michaux, Trinteler,  
M<sup>me</sup> Leclère, Conseillers;  
M<sup>me</sup> Poncelet, Secrétaire communale

Le Conseil, réuni en séance publique,

Le Président ouvre la séance.

Le procès-verbal de la séance du 20.12.2004 est approuvé.

Le Président cède la parole à la minorité, laquelle, à la demande d'un tiers des membres du Conseil communal en fonction, a sollicité la réunion du Conseil en date du 01.02.2005

La minorité n'ayant pu émettre quelques propositions concrètes, son porte parole propose de revoir le projet de la traversée de Saint-Léger notamment au point de vue du nombre de places de parking, le remplacement de la distribution d'eau, la sécurité aux abords de l'école libre et de faire une consultation populaire.

Après cet exposé, le Président reprend la parole et retrace l'historique du dossier : son approbation, à plusieurs reprises, par le Conseil communal, à l'unanimité ; les difficultés pour mener à bien un dossier de travaux conjoints avec le M.E.T. en vue d'obtenir des subsides tant pour les travaux de modernisation de la traversée que pour les travaux d'aménagement de trottoirs ; le mauvais état de ces derniers ; les problèmes d'inondations rue du Cinq Septembre ;

il signale également que les riverains de la Grand-Place ont été entendus à plusieurs reprises, et que le Service Technique Provincial, auteur de projet des travaux d'aménagement de trottoirs avait retravaillé le projet à plusieurs reprises afin que 17 places de parking soient disponibles au lieu des 11 places actuellement ;

qu'en ce qui concernait la remise en état de la traversée proprement dite, elle était du ressort et de la responsabilité du M.E.T., propriétaire de la voirie et maître d'ouvrage ; que ce dossier, en cours depuis 10 ans, risquait très fort de ne jamais voir le jour s'il était reporté (l'adjudication des travaux ayant eu lieu le 24.11.2004 et le dossier se trouvant actuellement chez les Ministres concernés pour l'obtention des promesses fermes de subsides sur adjudication).

Une réunion d'information à la population a été programmée pour le 24 février 2005.

En ce qui concerne le renouvellement de la distribution d'eau, le principe en avait été décidé lors de la séance du Conseil communal du 20.09.2004

Après avoir donné ces diverses explications, le Président lève la séance.

---

En séance, date précitée.  
Par le Conseil,

La Secrétaire

Le Bourgmestre